

A. ROBERT



L'ABBAYE CISTERCIENNE
DE
MERCOIRE, EN GÉVAUDAN

7



Extrait de la "REVUE DU VIVARAIS", N° 4 - 1973

L'ABBAYE CISTERCIENNE DE MERCOIRE, EN GÉVAUDAN

Continuant notre exploration sur les « RUINES » des grands monastères de la *Montagne*, après Mazan et les Chambons, avant la Chartreuse de Bonnefoy, nous avons pensé qu'il serait utile de faire connaître l'abbaye des moniales cisterciennes de Mercoire, en Gévaudan, l'appartenance à la province voisine n'étant pas une objection.

I. — LES LIENS AVEC LE VIVARAIS

Géographiquement, c'est toujours la même *Montagne*. On a pu écrire « qu'un bon marcheur, partant le matin de Mazan pourrait dans sa journée, par les sentiers de montagne, visiter les Chambons, passer à N. D. des Neiges et atteindre Mercoire le soir ». (Cf. Abbaye de N. D. des Neiges, édit. de 1962).

D'autre part, les points de contact et les liens d'amitié ou de dépendance furent nombreux, au cours des siècles, avec le Vivarais. En effet, depuis le début et jusqu'aux destructions de 1791, un lien tout spécial subsista avec le Vivarais, puisque le Chapitre général de Cîteaux avait confié cette abbaye de moniales à la sollicitude et à la direction de l'Abbé de Mazan, tant pour assurer les visites canoniques prescrites par les lois de l'Eglise et de l'Ordre, que pour conseiller parfois dans l'administration spirituelle ou matérielle et pour assurer la permanence d'un aumônier, en principe, religieux de Mazan ou des Chambons.

Ajoutons que Mercoire eut des possessions assez importantes en Vivarais. Dès 1274, un Randon, seigneur de Luc, donna à l'abbaye le domaine du Pont de la Veyssière, avec léproserie, domaine situé sur la paroisse de Saint-Alban en *Montagne*. Cette terre fut vendue comme bien national en mai 1791.

Les Dames de Mercoire percevaient des rentes en argent et surtout en nature dans les régions de Joyeuse, de Saint-André-Lachamp et de Rosières. En 1602, le 24 février, l'Abbesse, Renée des Goys, vendit à Louis Bertrand sieur de Valloubière, « la juridiction haute, moyenne et basse du lieu du Pouget, paroisse de Saint-André-Lachamp, en Vivarais, et les censures annuelles et autres droits seigneuriaux que ladite abbaye levait dans les paroisses de Saint-André, Planzolles et Ribes, consistant en dix charges de vin, six boisseaux avoine, six carterons et trois boisseaux châtaignes blanches, au prix de 200 écus ». (Arch. Ardèche : E 124). Il fallait faire de l'argent pour reconstruire le monastère que Mathieu Merle (de La Gorce) de triste mémoire en Gévaudan, venait de détruire.

Constatons enfin que cette abbaye, dont l'Abbesse était à la nomination du roi, ne comptait guère que des nobles à certaines époques. Elle recrutait ses moniales et ses Abbesses tant en Vivarais qu'en Gévaudan ou en Velay. Nous y relevons des noms bien connus chez nous : de Joyeuse, de Borne, de Jonas, de Rochemure, de Ligonès, des Hubacs, des Goys, etc.



II. — LES ORIGINES

Cîteaux, fondé en 1098, vit l'acroissement rapide des monastères d'hommes, soit par fondation directe, soit par affiliation de maisons ou même de congrégations déjà existantes. Mais, malgré de nombreuses demandes d'affiliation, l'Ordre observait une attitude réticente très nette à l'égard de l'établissement d'une branche féminine. Pour arriver à cette création, il fallut presque forcer les portes. En effet, de nombreux monastères de moniales, parfois officieusement conseillés par un Abbé cistercien, vivaient déjà la règle de Cîteaux et en avaient adopté l'habit sans pour cela y être canoniquement rattachés. Devant un tel état de choses, avec ou sans regrets, le Chapitre général fut enfin amené à donner son accord. L'Ordre avait alors plus de cent années d'existence.

Mercoire serait né vers cette époque. Nous savons qu'en 1207 une communauté y était solidement implantée, ainsi qu'en font foi diverses chartes. La fondation, due aux Seigneurs de Randon, fut faite sous l'épiscopat de Guillaume de Peyre, évêque de Mende de 1187 à 1223. Nous remontons

ainsi à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e. Il ne nous est pas possible de mieux préciser. En effet, les arbres généalogiques, nombreux pour les abbayes d'hommes, sont inconnus pour les couvents de femmes. Des chartes de fondation, plus ou moins authentiques, parfois remaniées ou sollicitées pour les besoins d'une cause, existent pour la plupart des monastères masculins : Mazan en a trois — et il est malaisé de les faire concorder — celle des Chambons est presque trop parfaite, peu de chose en revanche pour les abbayes féminines et rien pour Mercoire en particulier. Nous ignorons ainsi d'où vinrent les fondatrices, si toutefois elles vinrent d'ailleurs, car elles auraient pu s'organiser sur place avec des éléments laïcs pour base. L'origine était considérée sans importance, puisque les liens étaient définitivement rompus avec la maison mère : les moniales ayant, non une Mère visiteuse, mais un Père visiteur, l'Abbé de Mazan en l'occurrence.

III. — SITUATION GEOGRAPHIQUE

A l'heure actuelle, Mercoire dépend administrativement de la commune du Cheylard-l'Evêque, au canton de Langogne. Autrefois la paroisse était Chaudeyrac, canton de Château-neuf-de-Randon. Une autre paroisse, au nom évocatif, Saint-Flour-de-Mercoire, avait des liens privilégiés avec l'abbaye. En effet, Madame l'Abbesse en nommait le curé, l'évêque intervenant ensuite, et cela va de soi, pour donner la juridiction.

Un point de repère permet de situer rapidement la position géographique exacte du monastère. Il s'agit du *Moure de la Gardilhe*, qui se dresse à quelques centaines de mètres au Sud de la maison. Le ruisseau de Langouyrou et ses affluents — l'un d'eux coule aux pieds du monastère — prennent naissance sur le versant Nord de cette montagne arrondie, tandis que les sources de l'Allier jaillissent sur le versant Sud. Après avoir coulé en sens inverse du Langouyrou, l'Allier, renonçant à la Méditerranée, amorce une boucle prononcée dans la région de La Bastide, revient vers le Nord et absorbe le Langouyrou à Langogne.

Le site est agréable, du moins en été. Un acte de 1271, cité par la *Gallia christiana*, donne un son de cloche différent, il affirme que le monastère fut construit : « *in loco silvestri, inhabitabili et deserto* », autrement dit : « *en un lieu sauvage, inhospitalier et désert* ». La phrase est dure, comme le climat, pourrait-on dire, car la maison, située au bord de la rivière, donc en un point bas, est cependant à l'altitude de 1225 mètres. Le Moure de la Gardilhe est à 1501 (1).

La forêt était l'essentiel de la contrée et elle l'est encore. Le Père Louvreleul, de la Doctrine chrétienne, originaire de Mende la décrit en ces termes au début du XVIII^e siècle : « *la forêt de Mercoire a sept ou huit lieues de tour, elle est fort épaisse, ses arbres sont des faux touffus : on y chasse des sangliers, des cerfs, des faisans et on y cueille une infinité de framboises ; elle fournit du bois à une partie du Haut-Gévaudan, aussi bien qu'aux dames religieuses de l'abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui est située en une de ses extrémités* ».

Un article paru dans la Revue du Gévaudan, en 1960, ayant pour auteur M. Robert Tinthoin, alors Directeur des Archives, précise que la forêt de Mercoire « *semble avoir occupé, au haut Moyen-Age, plus de 100 kilomètres carrés, dans le bassin de l'Allier et de son affluent le Langouyrou* ». Cela fait 10 000 hectares. Notons tout de suite que les moniales n'en possédaient qu'une partie, un sixième environ, et ce n'est pas si mal ! Au siècle dernier, dans un opuscule qu'il fit imprimer, ayant pour titre « *La terre de Mercoire* », le propriétaire, M. Barroux, estimait la superficie de son domaine à 1 462 hectares, dont 400 en forêt. Cette immense forêt, la seule qui existât des lieues à la ronde, fournissait donc le bois de chauffage et de menuiserie à un grand nombre de villages. Chacun pouvait y puiser pour ses usages domestiques mais n'avait, en aucun cas, le droit d'en vendre.

Au début du XIII^e siècle, Guillaume, seigneur de Randon, possédait encore la totalité de ce territoire. Ses successeurs, à court d'argent, outre la partie donnée pour la fondation cistercienne, en vendirent de vastes étendues, y compris les vil-

1. A titre de comparaison, rappelons que les Neiges sont à 1 100 mètres d'altitude, Mazan à 1 136, les Chambons à 1 145 et la chartreuse de Bonnefoy, battant tous les records, atteint 1 345 mètres.

lages. Citons parmi les acquéreurs le commandeur de Jalès à Grosfau et l'évêque de Mende, Guillaume Durand, pour le Cheylard, qualifié « l'Evêque » depuis lors, et même les moines des Chambons pour la région de Chaniaux. Les droits de forestage réclamés par les habitants, et encore en vigueur de nos jours, découlaient de cessions régulières faites par les seigneurs de Randon ; mais que de disputes et de contestations, que de difficultés aussi pour empêcher les abus et les dévastations aveugles !

La terre de Mercoire serait bonne pour la culture, si l'altitude ne restreignait considérablement les possibilités. Les prairies et l'élevage y sont prospères. M. Barroux avait 150 hectares de prairies irriguées et 112 hectares de terres arables. Et il ne fit pas fortune !

IV. — UN PEU D'HISTOIRE

Les Documents.

Dans un opuscule de 64 pages, introuvable maintenant, intitulé : « *L'abbaye de Mercoire, Ordre de Cîteaux* », Ferdinand André, alors archiviste de la Lozère avait tenté, en 1868, de faire l'historique du monastère au moyen des documents conservés aux Archives départementales. Ce travail a servi de base à l'ensemble de ce qui a été publié depuis. Nous l'avons nous-même largement utilisé dans une série de conférences données au monastère et en partie publiées par *Lozère Nouvelle* en 1963.

Ferdinand André écrivait : « *Si nos recherches ne nous ont fourni que des lambeaux décousus de ses annales, nous avons du moins la satisfaction d'avoir fait ce qu'il était possible de faire, car l'absence des archives de l'abbaye cistercienne est presque complète* » (2).

2. Ces documents contenus dans divers parchemins, ces lambeaux décousus des annales, dont parle F. André, ont disparu, croyons-nous, dans un incendie. Un autre dossier (J. 378 et J. 427) a été constitué depuis ; il est bien pauvre. Des textes existent aux Archives de l'Hérault (Série C. 2968, 2972, 4710). Quantité d'actes dorment toujours dans les minutes des notaires, tout n'a pas été compulsé.

Les Débuts.

Dalmacie, la première supérieure — le monastère n'était pas encore abbaye — donne une vigoureuse impulsion à la fondation. Aux soucis de la construction du monastère, elle devait joindre ceux du ravitaillement. La propriété était vaste, nous l'avons constaté, cependant la communauté dut acquérir des terres et des revenus plus lointains. C'était indispensable, car trop de choses manquaient aux pieds du Moure de la Gardilhe. Si on pouvait avoir sur place les céréales et le laitage, l'huile, le vin, les fruits, les châtaignes, les légumes frais ou secs devaient venir d'ailleurs. La région de Joyeuse, nous l'avons vu, fut la pourvoyeuse de tout cela.

La Communauté.

Le premier siècle d'existence fut, à n'en pas douter, le siècle d'or. Bien que les chiffres précis fassent défaut pour les premières décades, nous possédons cependant assez de données positives sur la composition de la communauté au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Tel lecteur pourra être surpris de se trouver en présence d'une communauté mixte, pour ne pas dire hétéroclite. Elucidons ce point avant d'aller plus avant.

Les communautés d'hommes peuvent se suffire totalement. Il n'en est pas de même pour les communautés de femmes : il faut au moins un prêtre pour dire la messe et assurer les confessions. Au XIII^e siècle, à Mercoire comme dans la plupart des monastères féminins, l'abondance était grande en chapelains ou en frères donats.

Un acte du 18 novembre 1207, le plus ancien à notre connaissance cité par F. André et par la *Gallia christiana*, nous fait savoir que « Gérard de Chaudeyrac, donne à Dieu, à la Bienheureuse Marie de Mercoire, à la prieure Dalmacie, au chapelain, aux sœurs et aux frères de la maison, tout ce qu'il possède dans le terroir des Torts et dans le mas de Saint-Victor ». En 1229, un contrat fut dressé à Mercoire, « dans la maison des prêtres, en présence des religieuses et des frères de la communauté ». La *Gallia christiana* mentionne un autre acte où il est question de quatre chapelains, d'un prédicateur majeur, ce qui laisse supposer un prédicateur en second, et de plusieurs convers.

Autrement dit, il y avait à Mercoire, une Abbesse, des moniales, des converses, un chapelain en titre, des convers et des donats, ces derniers pouvant être prêtres ou laïcs.

Que faut-il penser de tout cela et quelle explication donner ? En guise de réponse, nous citerons quelques phrases d'un auteur cistercien américain dans son ouvrage intitulé : « *Les Moines blancs* », (édition française parue en 1957). Faut-il prendre les assertions de cet auteur à la lettre ? Nous pensons qu'il y eut des variantes et des nuances dans l'application. Son texte reflète cependant une réalité qui nous dépasse : « *En ce qui concerne les besoins spirituels et liturgiques, au treizième siècle, un compromis assez spécial avait été adopté. Les abbayes chargées de maisons de moniales recevaient au noviciat des clercs et des prêtres désireux de travailler dans ces derniers établissements, et qui, après avoir été instruits dans la liturgie et la spiritualité cisterciennes, prononçaient leurs vœux chez les moniales, en présence de l'abbesse, à qui ils promettaient obéissance. Ainsi, ces prêtres vivaient en permanence au service de la communauté des sœurs, portaient l'habit cistercien, mais à proprement parler n'étaient pas membres de l'Ordre parce qu'ils n'appartenaient à aucun monastère d'hommes... Cet arrangement dura jusqu'au Concile de Trente* ».

Les frères donats (donati), nous dirions maintenant les « familiers », étaient des prêtres ou des laïcs pieux qui, après avoir cédé au monastère le peu de biens qu'ils avaient, désiraient terminer leurs jours dans la paix et le calme du cloître. Ces familiers vivaient dans la maison des chapelains et des convers et formaient avec eux une véritable petite communauté annexe. Les donates étaient davantage intégrées à la communauté et vivaient dans la clôture.

Le lecteur, un peu surpris au début de ce paragraphe, sera satisfait, nous l'espérons, de ces explications succinctes.

Nos tendances aux statistiques nous font désirer des chiffres. Ils existent en partie. Nous avons cité au début de cette étude la donation du domaine du Pont-de-la-Veissière. Cette donation rapportée par la *Gallia christiana* et datée du 3 des ides de mars 1271, fut faite par Guillaume de Randon, seigneur de Luc, avec l'assentiment de son fils, Randon de Châteauneuf pour parer à la pauvreté du monastère qui parve-

nait mal à entretenir ses cinquante moniales « benedictae » et ses quinze « domicellae » (« quindecim et amplius » nous dit le texte latin), sans parler du personnel, assez nombreux, attaché au monastère.

Il y a ces cinquante moniales « benedictae », autrement dit, cinquante professes ayant reçu la bénédiction des vierges consacrées. Mais, que sont ces quinze « domicellae » ? et peut-on avec Ferdinand André, assurer que ce sont des novices ? Les expressions « damoiseau » ou « damoiselle » indiquaient des personnes de condition élevée, appartenant généralement à la noblesse. Est-il donc question, ici, de demoiselles nobles recevant au monastère une éducation conforme à leur rang ? Ce n'est pas impossible.

Ce nombre de cinquante moniales ne fut jamais dépassé, semble-t-il. Les indications font défaut pour les périodes suivantes et nous devons attendre la fin du xv^e siècle, époque à laquelle des chiffres apparaissent de nouveau. Ils oscillent autour de la quinzaine. Toutes les moniales, ou presque, appartenaient à la noblesse du pays : noblesse ancienne ou plus récente, assez pauvre en général. Les roturières ne se présentaient-elles pas, préférant d'autres ordres religieux, ou bien étaient-elles systématiquement refusées. Ce n'est pas impossible, bien que peu croyable pour nous.

A Mazan et aux Chambons, le nombre des moines était légèrement inférieur et tous, ou à peu près, venaient de la roture.



V. — *LES VERTUS RELIGIEUSES*

Ici, nous devons nous contenter d'indices puisque les documents explicites sont rares.

Qu'étaient les moniales de Cîteaux ? Nous pouvons assurer qu'aux XIII^e et XIV^e siècle elles menaient une vie monastique vraie et profonde, dans une ascèse exigeante et dans une prière intense, soit de jour soit de nuit. L'histoire relève parmi les moniales cisterciennes quelques grands noms de la mystique chrétienne, surtout dans les régions nordiques : Allemagne et Belgique.

Conformément à la tradition de l'Ordre, la dévotion mariale imprégnait leur piété, sans cependant en être la base. Le culte de l'Eucharistie, chez les contemplatifs, est l'âme de toute la vie spirituelle. En ce sens, il est vrai de dire que le tabernacle constitue le centre du monastère, cela donne au culte et à la liturgie une orientation très Christocentrique qui aboutit nécessairement à la dévotion au Sacré-Cœur. Les moniales de Cîteaux eurent une influence capitale dans cette évolution de la piété au Moyen-Age.

Il est hors de propos de développer ce thème ici et nous nous contenterons de citer quelques noms bien connus des hagiographes. Mentionnons Ste Gertrude et les deux Mechtilde en Saxe ; pour la Belgique, citons Ste Lutgarde sans oublier la Bse Ida de Louvain, morte en 1300, qui, à l'instar de St François d'Assise, reçut les stigmates de la Passion.

Plus près de nous, au monastère de la Séauve, en Velay (Sylva benedicta), vers la fin du XII^e siècle vivait : « la Bienheureuse Marguerite, vierge, qui brilla par l'éclat de ses vertus et de ses miracles ». (Cf. Ménologe cistercien, au 20 juillet). Sa vie est pleine de légendes et d'incertitudes. Seul, son culte immémorial est certain, toujours vivant à la Séauve.

Aucune moniale de Mercoire n'a connu la gloire de la canonisation. Une abbesse cependant a été l'objet de la vénération populaire, sans toutefois aller jusqu'au culte. Il s'agit de Louise de Rochemure, morte en 1534. La *Gallia christiana* nous dit qu'elle fut inhumée dans le chapitre, l'église étant alors en restauration. On lisait sur sa pierre tombale : « Cy gist la bonne Loyse de Rochemure, abbesse du présent monastère, qui morit l'an M. D. XXXIV et le jour de St Grégoire » (12 mars 1534). Cent cinquante ans plus tard, les habitants de la région parlaient encore de la « Bonne Abbesse » (3).

3. Cette pierre tombale, transportée au château de Clamouse, près de Chaudeyrac, longtemps abandonnée dans la basse-cour du domaine, a été réutilisée, paraît-il, au cimetière de Rocles, près de Langogne. Un angle brisé, comportant quelques lettres et la volute de la crose, est resté à Clamouse où nous l'avons découvert à moitié enfoui. Il ne nous a pas été permis de l'emporter.

La Bonne Abbessse ne fut pas la seule à maintenir l'idéal monastique à un haut degré. Vers 1541, époque de grande décadence, l'abbessse, Marguerite de Morangiès, s'occupait à faire fleurir la discipline régulière. En 1679, Jeanne de Noailles, à son tour, maintenait sa communauté dans une régularité parfaite. Bien sûr, la distance est grande entre l'idéal du XIII^e siècle et celui du XVII^e ou du XVIII^e, surtout à la veille de la Révolution, cependant il serait injuste de dire que la décadence arrivait à son terme. Ferdinand André cite une phrase écrite alors par un prêtre pieux : « *Il me semble, que quelque grands que soient les adoucissements qu'on ait introduits, et qu'on n'y apperçoive presque aucun reste de cette observance étroite dans laquelle on vivait autrefois, il me semble qu'en gardant d'une manière stricte les règlements faits dans les maisons où vous êtes, vous pouvez vous sanctifier* ».

Nous pensons qu'il est opportun de conclure par un argument de valeur, bien qu'il soit négatif. La ferveur ne peut guère se maintenir sans fléchissements pendant des siècles. Des redressements disciplinaires interviennent de temps à autre. Nous constatons, en ce sens, des interventions, parfois assez dures, à Mazan, aux Chambons et dans les trois monastères de moniales du Velay. Nous n'avons rien trouvé de cet ordre pour Mercoire...

Cependant l'usure s'aggravait et un document conservé aux Archives de l'Hérault (4710, série C) donne un sinistre son de cloche et prouve que les institutions monastiques étaient déjà bien ébranlées au milieu du XVIII^e siècle. Le roi avait interdit à un grand nombre de monastères de femmes de recevoir des novices. Ce n'était que momentanément. Nous aurions voulu en savoir plus, mais les recherches demandées aux Archives nationales ont été négatives.

L'abbessse répondit à cet ordre par la lettre suivante que nous citons telle qu'elle est, sans majuscules et sans ponctuation :

« *je abbessse et supérieure des religieuses de mercoire ay reçu lordre du roy donné à versailles le premier de ce mois portant defenses de ne recevoir dans notre communauté des novices jusqua nouvel ordre de sa majesté et je promets de my conformer à mercoire ce vingt huiteme (sic) may mille sept cens cinquante un sr de condres abbessse de mercoire* ».

Ce ne fut pas la fin de la communauté puisque quarante ans plus tard, en 1791, sept religieuses continuaient la vie monastique dans la retraite et la prière.

*
**

VI. — LES VICISSITUDES

Les heures pénibles, parfois dramatiques, ne font jamais défaut dans les institutions humaines.

La paix et le calme régnerent au cours des premiers siècles, le souci majeur étant la subsistance.

Puis vint la guerre de cent ans et les ennuis qu'elle ne manqua certainement pas de susciter par la présence de routiers, plus ou moins anglais, au fort de Châteauneuf de Randon et dans la région.

Un peu plus tard, vinrent les guerres de religion et les incursions des protestants. A ce sujet la *Gallia christiana* assure, sans toutefois donner de détails précis que le monastère « fut détruit plusieurs fois et plusieurs fois incendié par la fureur des Calvinistes ». C'est bien vague. L'incursion des Calvinistes eut lieu certainement une fois, à l'époque où Mathieu Merle ravageait le Gévaudan pour le compte d'Henri de Navarre et détruisait la cathédrale de Mende (1578). C'est donc vers cette époque, Hélix de Rochemure étant abbesse, que Mercoire fut ravagé « l'abbaye étant démolie et rasée entièrement » selon des « dires » rapportés par Ferdinand André.

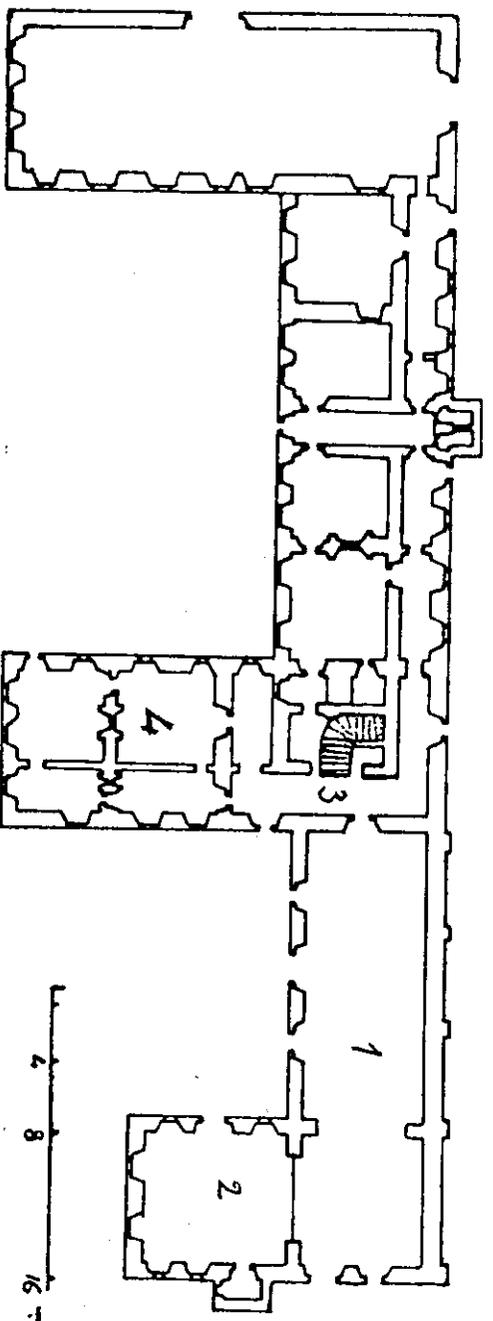
Tout cela est exagération certainement. Cependant, F. André ajoute, cette fois sans guillemets : *les pauvres religieuses furent dispersées et contraintes à mendier leur pain*. Nous écrivions à ce propos en 1963 : « Ceci n'est vrai sûrement qu'en partie, car il restait des refuges dans d'autres communautés, soit à Mende, soit à Langogne et il restait les familles qui n'étaient pas des familles pauvres. Il est possible cependant que les moniales aient eu quelques jours bien mauvais à passer. L'abbesse, elle-même, se retira à Mende en emportant ce qu'elle avait pu sauver de plus précieux. Elle y mourut quelques années après, en 1587, sans s'être bien occupée, semble-t-il, de la reconstruction de sa maison. « Elle mourut de la « contagion ».



I. — Mercoire vers 1880.

A droite : chevet de l'église, puis la chapelle « des étrangers » et son clocheton.

A gauche : le Mourre de la Gardilhe (altitude 1 501 m.).



II. — Monastère de Mercoire : plan établi vers 1860.

1. L'église abbatiale.
2. La chapelle « des étrangers ».
3. Le petit cloître.
4. Salles de communauté (?).

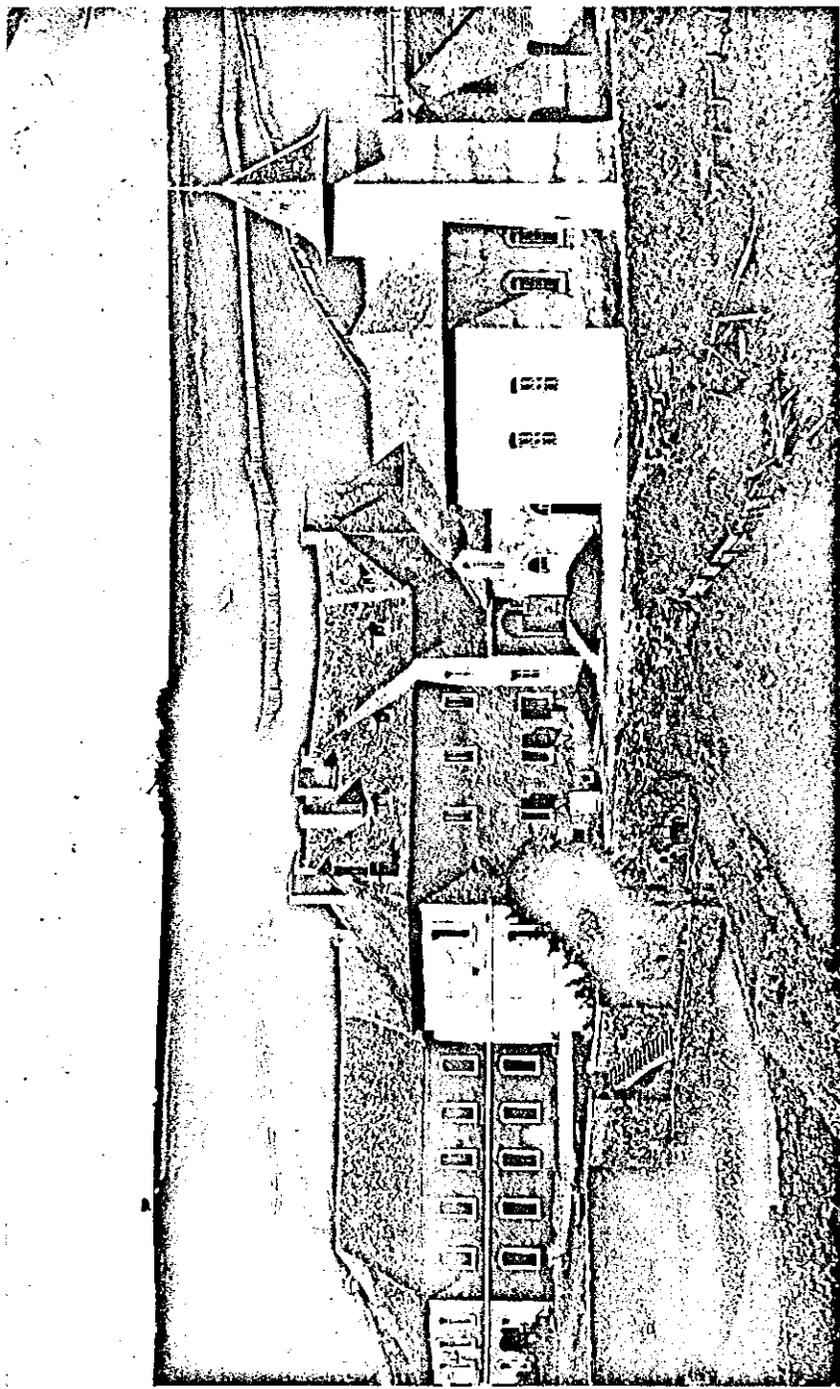
Claudie Darson, qui lui succéda, et Renée des Gois entreprirent la restauration. Nous avons vu, plus haut, la vente faite au sieur de Valloubière des rentes perçues à Saint-André-Lachamp. Cette vente, faite en 1602, était motivée par la nécessité de faire face à des impositions « *et aussi pour reconstruire l'église de ladite abbaye, pour y continuer le service divin et redresser l'habitation des religieuses, le tout ayant été démoli et ruiné pendant les guerres et troubles passés* ». A n'en pas douter, les dégâts étaient importants.

Survint à la suite de ces malheurs une période de découragement qui persista même après les restaurations indispensables. Il fut sérieusement question d'abandonner les lieux et de s'établir en ville. Vers 1631, donc plus de cinquante ans après Merle, l'abbesse, Magdeleine Baille de Chatemulle, fit des démarches pour transférer sa communauté à Mende ; elle n'aboutit pas (Cf. André p. 29).

Vingt ans plus tard, la même abbesse, elle avait de la suite dans ses idées, acquérait, à Langogne, un champ et une grange appartenant à un certain Gervais Chauchat. (*Colombet*, not. Arch. Lozère III E 6134). Pas de succès, là non plus et en 1659, la même abbesse, assistée de sa coadjutrice, Marguerite de Morangiès, revendaient leur acquisition aux religieuses de Notre-Dame du Puy qui désiraient s'établir à Langogne. Le collège actuel est implanté sur ces lieux.

Les auteurs de la *Gallia christiana* — ils écrivaient en 1716 — précisent qu'à leur époque : « *solum restat ex antiquis ædificiis refectorium satis amplum, et cameratum. Superest et ampla ecclesia, sed deserta* ». Le réfectoire restait donc avec le « cameratum », mot difficile à traduire, probablement l'aile où se trouvaient les cellules individuelles qui avaient remplacé le dortoir commun. L'église, toujours debout de nos jours, ne servait plus, les religieuses utilisant la petite chapelle carrée. Nous y reviendrons plus loin.

Faut-il mentionner parmi les vicissitudes un incident mineur qui a fait couler beaucoup d'encre. Le P. Louvreleul a parlé des sangliers et des cerfs, il n'a rien dit des loups, certainement nombreux en ces forêts. Cela nous amène à faire mention de la « *Bête du Gévaudan* » et de ses méfaits entre 1764 et 1767. Les documents sont rares sur des attaques en ces lieux.



III. — Abbaye de Mercoire, vers 1880.

Le monastère à peu près tel qu'il fut abandonné par les Cisterciennes en 1792.
L'escalier à deux pentes a pris la place du clocher transporté par la suite au Cheylard-L'Evêque.

Une catastrophe devait se produire encore une fois à Mercoire. En 1773, un incendie, allumé par la main d'une femme malveillante, vint consumer le monastère, tout fut détruit, sauf l'église et la chapelle attenante. L'abbesse, qui était alors Catherine Sophie de Grégoire de Saint-Sauveur, ancienne ursuline, resta à son poste et prit des dispositions pour regrouper son petit troupeau. Elle fit établir des cloisons dans l'église abbatiale inutilisée, de la sorte les religieuses eurent leur cellule et purent continuer leur vie normale.

Encore une fois la reconstruction fut entreprise. Les fonds manquaient mais les dons affluèrent. Le roi lui-même, c'était encore Louis XV, accorda 21 000 livres pour un devis qui se montait à 53 000 livres. Les travaux marchèrent vite et les moniales purent encore une fois habiter des locaux neufs et agréables. Ce devait être pour peu de temps.

*
**

VII. — LES BATIMENTS

Le plan ici édité, plan par terre, est tiré d'une brochure parue en 1872 et intitulée : « *Terre de Mercoire et de la vallée de l'hermitage (Lozère)* ». L'instigateur de la plaquette, et peut-être son auteur, est M. Barroux, alors propriétaire. Il jouait un peu au seigneur et ne parlait que de son « *château* » de Mercoire. Il avait fait de nombreuses modifications qui n'étaient pas toutes des améliorations. Une partie du monastère était devenue maison bourgeoise et luxueuse selon le goût d'alors.

Voyons un peu en détail les diverses parties.

Une remarque s'impose au premier coup d'œil : rien ne rappelle le plan cistercien qui, probablement, n'a jamais été réalisé, les lieux ne s'y prêtant guère. D'où, la difficulté de situer les lieux réguliers : impossible de savoir l'emplacement du chapitre ou du réfectoire.

Le bâtiment principal, tout en longueur, mesure environ 90 mètres, auxquels il faut ajouter les 50 mètres des trois avancements. L'ensemble représente donc une surface importante, toute à usage d'habitation à l'époque des moniales. En effet la ferme était en arrière de ce bâtiment.

A l'Est, se trouve l'église abbatiale, sans bas côtés, elle mesure dans œuvre 31×9 . Le chevet est carré et la nef voûtée en berceau brisé sur doubleaux.

C'est la seule partie ancienne de l'abbaye. Nous serions tenté d'assurer qu'elle est telle que la construisirent les fondateurs. Si des réparations ont été faites au cours des âges, après les destructions dues aux troubles et aux guerres, elles ne furent que des reconstitutions fidèles de ce qui existait auparavant.

En 1959, MM. Morel et Bardy avaient visité cette église et ils en firent une courte relation dans la *Revue du Gévaudan* (1959, p. 23). Ils jugèrent parfaitement le monument, ayant seulement le tort de le prendre pour la « salle capitulaire ». « *A Mercoire, nous avons pu visiter l'ancienne salle capitulaire de l'abbaye d'une simplicité architecturale toute monacale et paraissant remonter en son état actuel au XIII^e siècle (4). La voûte est en arc brisé, de puissants doubleaux reposant sur des pilastres encastrés la soutenant. Cette pièce, de grandes dimensions, mais de travail moins soigné que son équivalent à Sainte-Enimie, a été coupée par un plancher dans le sens de la hauteur et sert dans sa partie basse de bergerie et dans la partie haute de grange. Nous souhaitons qu'elle soit un jour inscrite sur l'Inventaire des Monuments historiques* ».

Le style est celui de Mazan, les belles pierres de taille en moins.

La chapelle est plus récente, du moins dans sa forme actuelle. Elle mesure à l'intérieur $10 \times 7,65$.

Construite parallèlement à l'abside, séparée d'elle par une mince cloison de briques qui a pris la place d'une grille, elle correspond à la chapelle traditionnelle des étrangers dans les couvents de moniales. A plusieurs reprises, les religieuses l'utilisèrent pour leurs offices.

Au siècle dernier, peut-être pour se faire pardonner de laisser l'église à son utilisation profane, M. Barroux la fit orner luxueusement, y faisant placer des vitraux en grisaille de bon goût. Le goût est en revanche plus contestable avec un

4. Ceci a été contesté. Certains détails de construction feraient penser au 17^e siècle et ce serait plus conforme aux assertions de l'acte notarié de 1602, cité plus haut, page 187.

autel et une table de communion en plâtre moulé de teinte rose. Cet édifice a servi longtemps au culte, du moins en été, il n'y a pas si longtemps; des scouts l'utilisaient encore. Maintenant, la toiture menace ruine et les voûtes, imprégnées d'eau, ne résisteront pas indéfiniment aux intempéries. Les vitraux eux-mêmes semblent avoir servi de cible à des gamins lanceurs de pierres. « Sic transit... » et c'est dommage !

La porte d'entrée de la chapelle, aux montants si bien sculptés, est du siècle dernier. Elle est, en effet, postérieure au plan de 1872 et elle a pris la place d'une fenêtre.

En principe, au Moyen-Age, une église comportait toujours un cimetière attenant, sans parler des inhumations qui se faisaient à l'intérieur même de l'édifice.

L'emplacement du cimetière de Mercoire est mal connu. On a prétendu qu'il se situait dans le jardin en contrebas bien visible sur la photo n° III. C'est contestable, d'autant plus qu'il était possible de l'établir à son emplacement traditionnel au chevet de l'église.

Les moniales, les serviteurs, les étrangers étaient inhumés dans ce cimetière.

Les abbesses, les personnages plus importants, clercs ou laïcs, recevaient la sépulture dans l'église, dans la petite chapelle ou même au chapitre et dans le cloître. C'était la façon d'agir générale dans les monastères. Mais nous devons avouer que les listes font défaut et que nos dires sont des suppositions, fondées il est vrai.

Nous avons parlé plus haut de la pierre tombale de la « Bonne Abbessse » inhumée au chapitre. Au centre de la petite chapelle, une autre pierre tombale recouvrait la sépulture du père de l'une des abbesses. MM. Morel et Bardy écrivent à ce sujet : « Dans la nouvelle chapelle du XVIII^e siècle... on remarque, très effacée par les pas, une pierre tombale aux armes de Mre Melchior de Celets, mort à Mercoire en 1722 et dont la fille Marie Hélène fut abbessse en ces lieux. (D'azur, au chevron d'or chargé de trois roses de gueules, accompagné de 3 lions, grimpants d'or, deux en chef et un en pointe). Notons au passage, que nous n'avons jamais rencontré les armoiries de l'abbaye, ce qui est assez surprenant pour un monastère royal, réservé, en fait, aux filles de la noblesse.

Nous avons relevé dans les registres paroissiaux de Chasseradès, paroisse voisine, deux autres cas se rapportant à des personnes d'humble condition.

Une petite fille, Jeanne Boisset, âgée d'environ trois ans, accidentellement ébouillantée, fut inhumée dans l'église de l'abbaye, le 29 avril 1748.

Peu après, le grand père, François Boisset, fermier à Mercoire, âgé d'environ 70 ans, après avoir reçu les sacrements, fut enseveli dans l'église de l'abbaye.

La famille Boisset était originaire de Mirandol, paroisse de Chasseradès, c'est pour cela que Mre Macari, aumônier de Mercoire, avait adressé un certificat d'inhumation à Mre Barrandon curé de la famille.

En conclusion, rappelons que les inhumations dans les lieux du culte étaient chose courante jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Dans la région qui nous intéresse, ils étaient devenus de vrais cimetières à Chasseradès et plus encore à St-Frézal-d'Albuges.

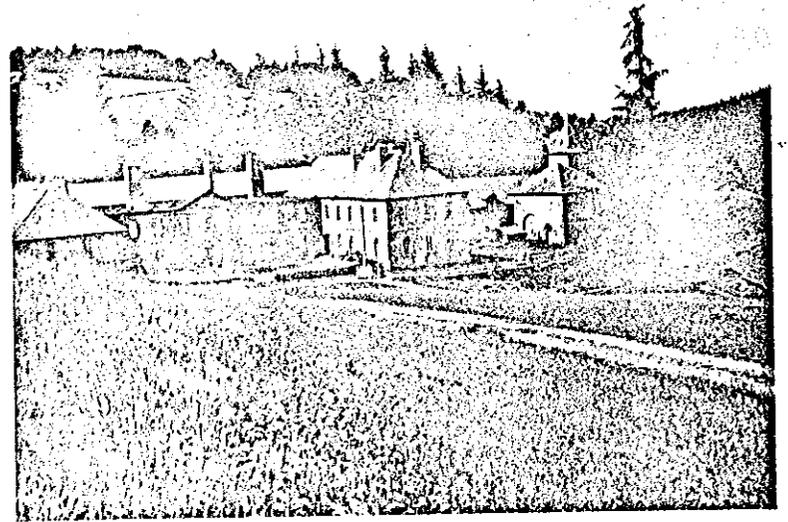
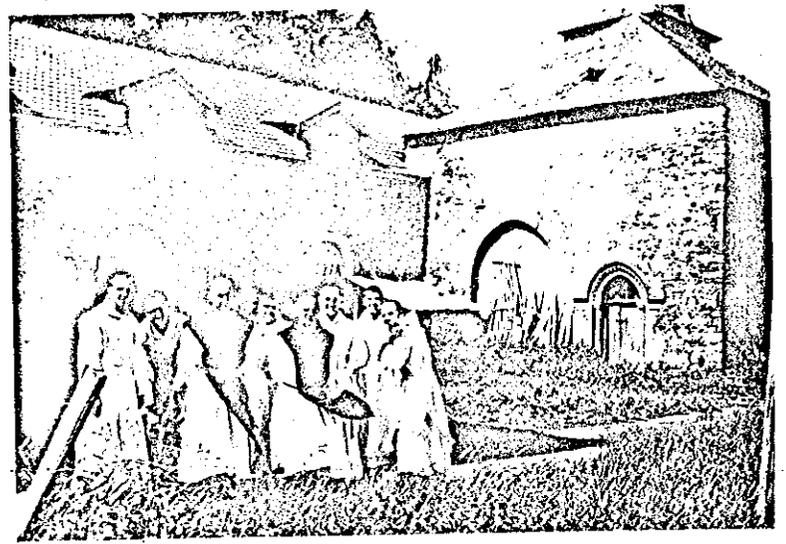
Combien de personnes, hommes et femmes, outre les abbesses et les chapelains, furent inhumées dans l'abbatiale, transformée ainsi en une sorte de nécropole !

Un cloître à très petite échelle, comportant cependant les quatre galeries traditionnelles, existe à l'ouest de l'église. Une porte de communication permettait aux religieuses de passer d'un lieu à l'autre en utilisant quelques marches, l'église est, en effet, en contrebas.

Pas question de cour intérieure, bien sûr, au centre de ce cloître miniature, à sa place, un escalier de belle apparence conduit à l'étage.

Nous devons avouer notre ignorance sur l'utilisation des autres pièces du rez-de-chaussée ou de l'étage. C'est d'autant plus difficile que cela ne correspond en rien au plan type d'un monastère et que, d'autre part, les propriétaires du siècle dernier y firent de nombreuses modifications.

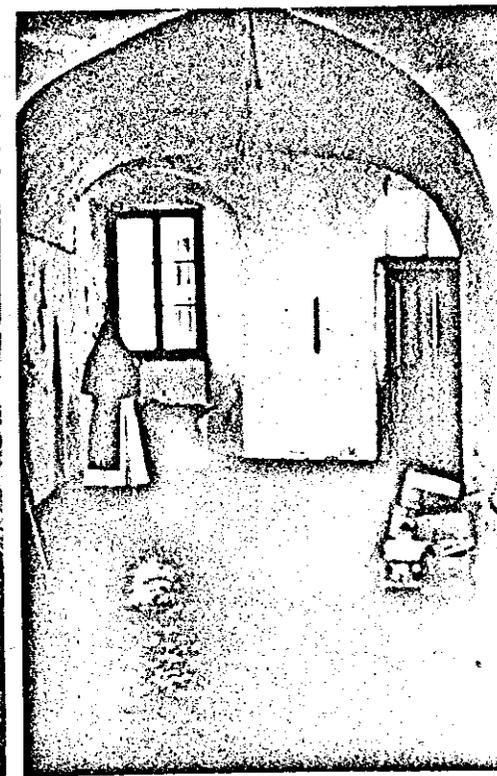
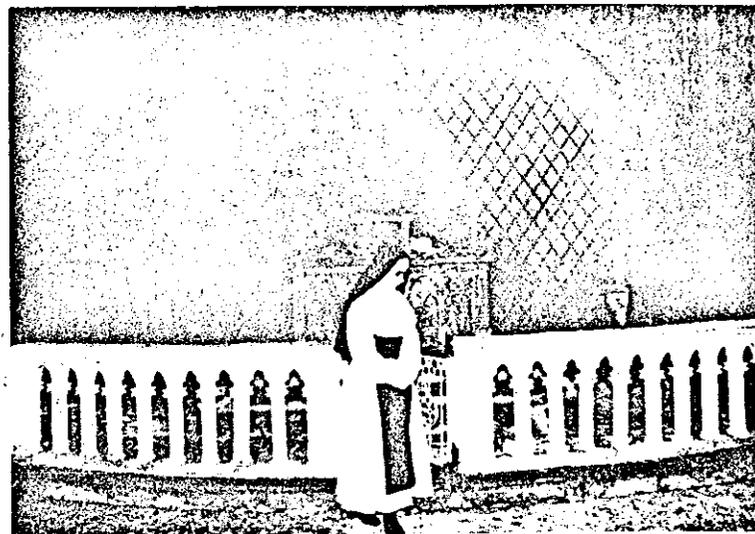
Il paraît certain, qu'après l'incendie de 1774, sauf pour l'église et la chapelle, tous les murs furent relevés en entier, ce qui permit d'uniformiser l'architecture. En effet, les ouvertures sont toutes de style XVIII^e siècle.



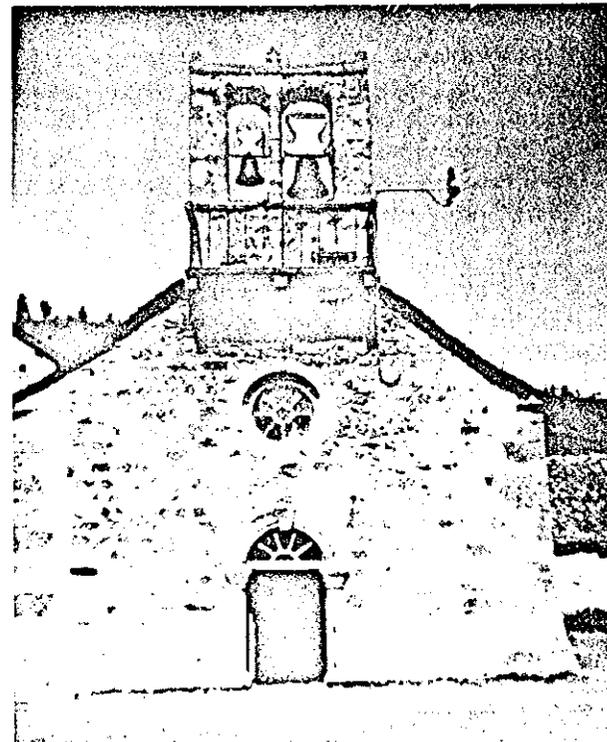
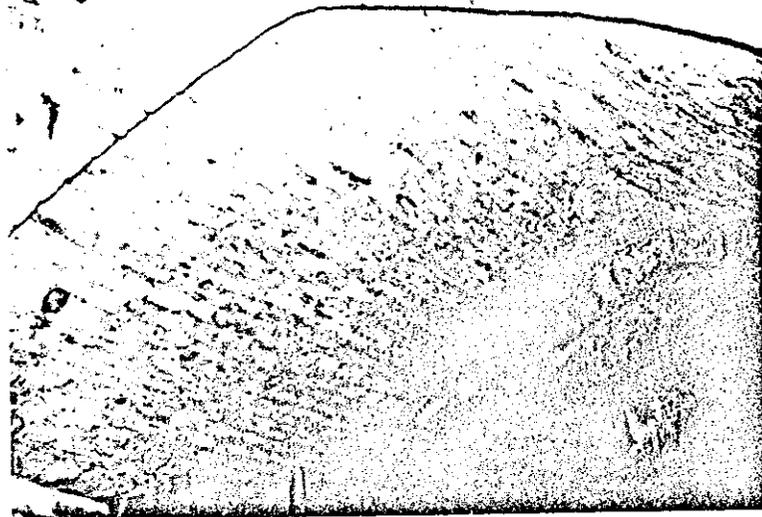
IV. — Mercoire, vues prises en juin 1973.

En haut, les bâtiments anciens : l'église abbatiale à gauche, pour l'essentiel elle est du XIII^e siècle, et la chapelle plus ou moins rénovée.
(La jeunesse des Neiges, en pèlerinage, paraît bien décontractée, malgré le vent) !

En bas, les bâtiments en juin 1973 et première toiture effondrée !!!



V. — *En haut*, cette cistercienne, en méditation dans la petite chapelle, semble porter le poids du passé disparu.
En bas, à gauche, cet aumônier cistercien paraît attendre ses ouailles devant une porte qui n'est pas d'époque.
A droite, le mini-cloître.
Les costumes, à peu de choses près, sont d'époque.



VI. — *En haut*, détail de la voûte de l'église abbatiale.

En bas, le clocher de Mercoire a pris place au-dessus du portail de la pauvre petite église du Cheylard-L'Evêque (avec console E. D. F.) ! Les cloches ne sont pas du monastère.

Clichés Neiges

... pour la petite ...

Sur la photo n° 3 est représenté un escalier double, maintenant disparu. Il aurait pris la place d'un modeste clocher muraille à deux baies. Ce clocher, transporté au Cheylard l'Evêque, a été reconstitué sur la façade de l'église paroissiale, tel qu'on le voit sur la photo n° 6.

A Mercoire, la tour adossée à la petite chapelle possède un clocheton de belle allure. Il est là seulement pour l'ornementation.

*
**

VIII. — LES DERNIERS TEMPS

Au début de la Révolution, le monastère subit les perquisitions prescrites par la loi. Le 11 août 1790, les commissaires du District de Langogne se rendirent à l'abbaye en vue de procéder à l'inventaire des effets mobiliers et des titres du monastère.

Après quoi, les religieuses sont requises, chacune en particulier, de déclarer si elles sont dans l'intention de vivre dans leur maison avec les vœux contractés, ou si elles veulent profiter de la liberté que la loi leur offre. L'unanimité fut parfaite et chacune déclara vouloir vivre et mourir à Mercoire. Elles étaient sept et sept réponses identiques furent faites aux commissaires.

Des tentatives furent faites ensuite par des amis de la maison et même par le très révolutionnaire Chateauneuf-Randon qui se souvint que ses ancêtres avaient été les fondateurs de l'abbaye. Ces tentatives voulaient classer les moniales parmi les religieuses s'adonnant aux œuvres de charité ou même d'éducation. C'était vaguement vrai pour l'éducation, les religieuses recevant à l'occasion quelque jeune fille de la noblesse. Mais de telles discussions allaient être rapidement dépassées.

Cependant la maison était toujours habitée et nous y trouvons les moniales encore au 15 juillet 1792. Une perquisition inopinée eut lieu ce jour-là, elle fut négative, car « on ne trouva autre personne que les dames et domestiques du couvent, aucune arme ni munition de guerre, à l'exception d'un fusil de chasse à deux coups », on le laissa à la disposition de la communauté inoffensive.

La dispersion dut se faire peu après. Au cours d'une autre perquisition, le 29 décembre 1792, il fut constaté que le monastère n'était plus habité que par les domestiques.

L'abbesse fut emprisonnée quelques mois en 1793 à Langogne avec l'une ou l'autre de ses filles.

C'est le 23 février 1810 que Dame Marie-Alexandrine Victoire de Treilles de la Roquette, dernière abbesse de Mercoire rendit son âme à Dieu en la ville de Mende, dans la maison de la veuve Randon-Mirandol, à l'âge de 60 ans. Elle était née en cette ville le 27 avril 1749, fille de Pierre-Antoine de Treilles, seigneur de La Roquette et de dame Anne-Christine de Grégoire de Saint-Sauveur ?

Ferdinand André ajoute une petite phrase qui mérite bien quelques explications. Il écrit : « *Elle avait conservé avec un religieux respect les insignes de son ancienne autorité : la crosse, la mitre et la chape. On dit qu'elle aimait à revêtir quelquefois son costume de Cîteaux* ».

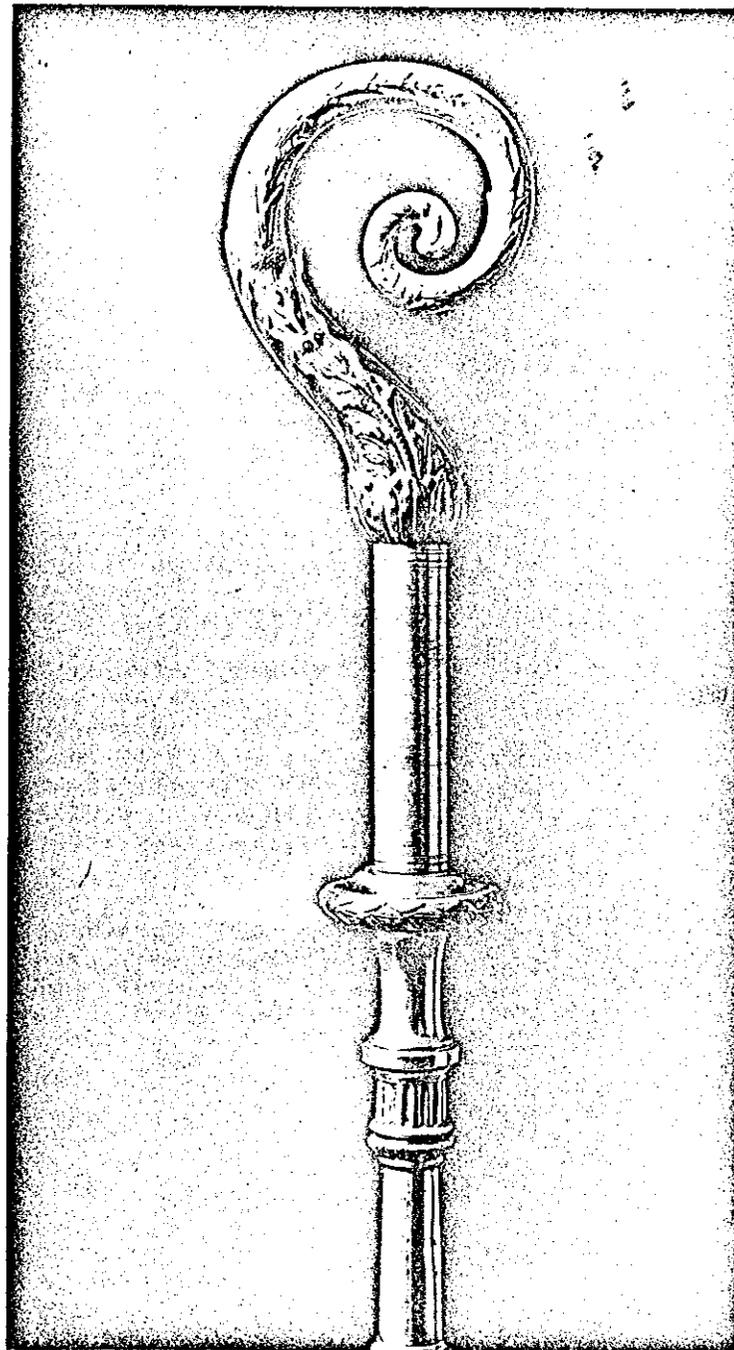
Aucune objection ne se présente pour la dernière assertion ; fidèle à ses engagements, il était normal qu'elle revête parfois son costume monastique.

Il n'y a pas trop de difficulté pour la crosse. Il était permis à l'abbesse d'avoir une crosse, on pouvait la placer devant elle à sa stalle ou au chapitre, mais elle n'avait en aucun cas le droit de s'en servir.

Elle n'avait droit ni à la mitre ni à la chape. Ces deux objets qu'elle avait soustraits au pillage appartenaient à la sacristie et servaient aux prélats de passage, invités à présider une cérémonie. Il en était peut-être de même de la crosse. Cet énorme bâton pastoral, mesurant 1 mètre 87 et pesant quatre kilos, est pratiquement inutilisable au cours d'une procession un peu longue. La difficulté est encore augmentée par le fait que la volute, en bronze moulé, est la partie la plus lourde.

Les biens, devenus nationaux, furent vendus aux enchères conformément à la loi.

Le domaine du Pont de la Veyssière fut vendu par le District du Tanargue dès le 25 mai 1791, pour la somme de 31 400 livres, l'acquéreur étant Joseph Deffages de Langogne.



VII. — La crosse de Madame l'Abbesse.
Son style la fait remonter au début du XVIII^e siècle.

Ce n'est qu'en 1793, le 20 juin, que fut vendu à Barthélémi Gautier, de Langogne, un domaine avec bâtiments et monastère, ayant appartenu à la cy-devant abbaye de Mercoire, estimé le tout 38 000 et vendu 60 000 livres.

Le domaine, proche de Grosfau, sans bâtiments, fut vendu le même jour pour la somme de 25 000 livres à Antoine Gelly du Cheylard.

Ainsi finit l'abbaye royale de Mercoire, Ordre de Cîteaux, après plus 580 ans d'existence.

A. ROBERT.

BIBLIOGRAPHIE

- Instituta Capituli generalis*. Louvain, 1933.
Gallia christiana, Paris, 1716.
Gabalum christianum, par Pascal. Paris, 1853.
Devic et Vaissette, *Histoire du Languedoc*, Toulouse, 1872.
Ferdinand André, *L'abbaye de Mercoire*, Mende, 1868.
Delon, *La Révolution en Lozère*, Mende, 1922.
Francus, *Eglises du Vivarais*, Privas, 1891.
Remize, *Allenc, sa barronie*, Mende, 1921.
Albouy, *Montbel et ses villages*, Nîmes, 1952.
Barroux, *Terre de Mercoire*, 1872.
Lekai, *Les Moines blancs*, Paris, 1957.
Revue du Vivarais, 1897 et 1901.
Revue du Gévaudan, 1959, 1960, 1964.

Sources manuscrites

- Archives de la Lozère.
Archives de l'Ardèche.
Archives de l'Hérault.
Archives de Notre-Dame des Neiges.
A. Robert, conférences données aux moines des Neiges, 1963.
Notaires divers, Ardèche et Lozère.